

FERMENTALG

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'autorisation d'attribution d'options de
souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale du 28 juin 2016

Vingt-troisième Résolution

EXCO ECAF

SIEGE SOCIAL : 174 AVENUE DU TRUC - 33700 MERIGNAC

TEL : +33 +33 (0)5 56 12 41 41 - FAX : +33 +33 (0)5 56 47 30 36

MAZARS

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX

TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

FERMENTALG

Société anonyme au capital de 483 580.76 €

Siège social : 4 rue rivière, 33 500 Libourne

RCS : Libourne 509 935 151

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale du 28 juin 2016

Vingt-troisième Résolution

EXCO ECAF

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat au bénéfice de salariés et/ou de mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options qui seront consenties ne pourra donner droit de souscrire ou d'acheter un nombre d'actions supérieurs à 150 000 actions de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des options de souscription ou d'achats d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat d'actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

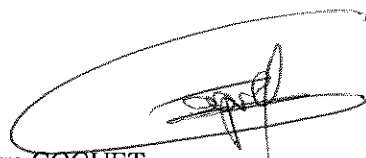
FERMENTALG
Assemblée Générale du
28 juin 2016

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat d'actions.

Fait à Mérignac et à Villeurbanne, le 7 juin 2016

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ECAF



Pierre GOGUET

MAZARS



David COUTURIER
